

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2015**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le vendredi 09 janvier 2015, à 20h30, sous la présidence de M. Eric REBILLARD, Maire.

Présents : tous, sauf M. Jean-Claude GEAIS (pouvoir à M. REBILLARD) et M. Eric GRANDJEAN, excusés.

M. Thomas BOYER est désigné secrétaire de séance.

En préambule, le maire présente ses vœux de bonne année aux conseillers qui ont une pensée toute particulière pour leurs deux collègues absents pour raisons médicales.

Le Maire demande ensuite au conseil d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats des jours précédents.



1 – CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de sa précédente séance du 28 novembre 2014.



2 – BUDGET « COMMUNE » : Décision modificative n°3 au budget 2014.

Afin de permettre le reversement au SIVOS de la Haute-Dheune du fonds d'amorçage pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), comme décidé lors de la dernière réunion de conseil, il convient d'abonder l'article 6554 « Contribution aux organismes de regroupement » qui n'a plus les crédits nécessaires. Ces crédits sont prélevés sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ». La décision modificative n°3, qui sera rattachée au budget 2014, est adoptée à l'unanimité et s'établit donc ainsi :

BUDGET COMMUNE 2014 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DM3					
	Lignes Budgétaires	Crédits Budgétés	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits	Nouveaux Crédits
1	6554 " Contribution aux organismes de regroupement "	80 450 €	+ 2 466 €		82 916 €
2	022 " Dépenses imprévues de fonctionnement "	4 981 €		- 2 466 €	2 515 €
	<i>TOTAL 1 :</i>		+ 2 466 €	- 2 466 €	



3 – AFFOUAGES : Délivrance de la coupe n°24.

Sur les conseils de l'agent de l'ONF en charge de la gestion des bois communaux, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir la parcelle n°24 à l'affouage pour la session 2015/2016 et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Compte-tenu de la nécessité de désigner 3 garants pour ladite coupe, sont nommés trois des membres de la commission des affouages, à savoir M. Jean-Luc PERNETTE (1^{er} garant), M. Nicolas GAMACHE (2^{ème} garant) et M. Thomas BOYER (3^{ème} garant).

L'agent de l'ONF procédera au marquage de la coupe durant l'hiver. L'ouverture des inscriptions des affouagistes sera communiquée par le biais du bulletin municipal et la date du tirage au sort des lots sera fixée ultérieurement par la commission concernée.

Il est convenu que le volume maximal estimé des portions est de 30 stères et que l'abattage du taillis et des petites futaies devra être terminé au 15 avril 2016, que la vidange du taillis et des petites futaies devra être achevé au 15 octobre 2016 et enfin que le façonnage et la vidange des houppiers devra être achevé au 15 octobre 2017.



4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : Centre Georges François Leclerc, Les Lycéens en Cœur, La Ligue contre le Cancer, AgiRE, PEP 71, CFA de la Noue...

- Par 1 voix pour et 13 contre, le conseil municipal rejette les demandes de subventions présentées par le Centre Georges François Leclerc de Dijon, qui mène un travail de recherche et d'enseignement sur le cancer, et par le comité de Saône & Loire de la « Ligue contre le cancer ».

- À l'unanimité, le conseil rejette les demandes de subvention présentées par l'association des « lycéens en Cœur de Saône & Loire », par l'association départementale des « Pupilles de l'Enseignement Public » et par le CFA de La Noue dans lequel aucun jeune San-Bérinois n'est scolarisé cette année.
- Le maire présente la demande de subvention annuelle du groupement AgiRE (Agir pour l'insertion, la Réussite et l'emploi) qui pilote la mission locale de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau au titre de ses interventions auprès de jeunes San-Bérinois. À l'unanimité, le conseil accorde l'aide sollicitée pour 2015 qui est de 0,32 € par habitant (soit $565 \times 0,32 = 180,80$ €) et 28€ par jeune suivi (soit 8×28 €) soit 404,80 € au total.



5 - TÉLÉTHON 2014 : Bilan et validation de la participation financière de la commune.

Mme Christine DESPREZ fait une présentation du bilan du dernier Téléthon qui laisse apparaître un total de recettes de 1.258,60 €.

À l'unanimité, le conseil municipal valide la participation financière de la commune relativement au nombre de tours de terrain de rugby réalisés lors du Téléthon, à savoir $1504 \times 0,15$ € soit 225,60 €.

Le coût global supporté par la commune est donc de 388,32 € (tours de terrain de rugby + achats fournitures).



6 – FÊTE D'AUTOMNE : Bilan définitif de l'édition 2014.

Mme Christine DESPREZ présente le bilan de la 20^{ème} édition de la Fête d'Automne. Le montant total des dépenses s'élève à 3.791,35 € et des recettes à 2.473,50 €, soit un coût global pour la commune de 1.317,85 €. Le conseil évoque l'organisation de la prochaine édition et décide de se réunir spécifiquement pour en discuter le vendredi 30 janvier à 20 h.



7 – BUDGETS 2015 : Détermination des projets d'investissement à mener.

Le maire indique qu'afin de préparer le budget 2015 dans les meilleures conditions, il faut prévoir dès aujourd'hui des chiffrages sur les travaux ou achats à envisager. Il invite chaque conseiller à réfléchir à des projets, à les proposer au plus tôt et éventuellement à prendre en charge l'établissement de devis estimatifs.

Le conseil évoque le projet d'aménagement du jardin de la mairie et confirme son intention de lancer cette opération dès cette année.



8 – ASSAINISSEMENT : Compte-rendu de la commission d'analyse des offres relative au schéma directeur.

Les conseillers présents à la commission d'analyse des offres expliquent le déroulement de cette analyse et indiquent au conseil municipal que la société TEST INGENIERIE a été retenue parmi les 3 entreprises ayant répondu.



9 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : Arrêté préfectoral relatif aux nouvelles compétences de la C.C.M.V.

Le maire explique que 19 des 20 conseils municipaux de la Communauté de Communes ont adoptés les nouveaux statuts et qu'en conséquence, le préfet a validé ces nouvelles compétences dans un arrêté applicable au 1^{er} janvier 2015.



10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Le maire fait part d'un courrier de remerciements de l'Association des Maires de l'Hérault suite à la subvention accordée aux communes sinistrées.
- Les conseillers prennent connaissance de diverses cartes de remerciements d'habitants pour les colis des anciens.
- Les membres de la commission Communication évoquent la parution prochaine du bulletin municipal et fixent les conditions de sa réalisation.

- ❑ Le conseil évoque l'organisation des vœux du maire et du conseil municipal.
- ❑ Un point est fait sur l'organisation du rassemblement du samedi 10 janvier à 11 heures en mémoire des victimes des attentats.
- ❑ Les conseillers fixent aux 6 février à 20 h et au 6 mars à 20 h les dates des prochaines réunions de conseil municipal.
- ❑ Des conseillers évoquent des problèmes dans le ramassage des ordures ménagères par le SIRTOM. Le maire les invite à lui signaler systématiquement les incidents constatés de manière à ce qu'il puisse les faire remonter au SIRTOM.



10 – FIN DE SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 0 h 20.